

UAOP1J - Mémoire professionnel (stage ou rapport d'expérience)

Présentation

Programme

Contenu

1. *Pour les étudiant.es souhaitant valider leur stage dans leur cursus de psychologie* : le stage est obligatoire et doit suivre les textes législatifs qui encadrent le déroulement du stage dans un cursus de psychologie. La formation comprend une période de 15 semaines de stage en entreprise (500 heures minimum) dans le secteur de la psychologie du travail, de l'accompagnement, de l'insertion ou des ressources humaines. Le lieu de stage doit être agréé par le/les responsable(s) du stage, et par le responsable du Master (en accord avec l'arrêté du 19 mai 2006). Il s'agit d'un stage en responsabilité avec une progression dans le niveau d'autonomie de l'élève : une phase d'observation, puis de co-animation et enfin des activités de psychologue face à un public (entretiens, évaluations, animation de groupes...) menées en autonomie.

2. *Pour les autres situations (étudiant.es déjà psychologue(s) ou ne pouvant/souhaitant pas valider leur stage dans leur cursus)*, le stage devient facultatif. L'étudiant.e peut réaliser un stage ou décider de ne remettre qu'un mémoire professionnel qui présente et analyse ses différentes expériences professionnelles et les met en lien avec les objectifs et contenus du Master.

Dans tous les cas l'étudiant.e doit remettre et soutenir **un mémoire professionnel**. Des temps collectifs de préparation et suivi sont proposées, ainsi qu'un suivi plus individualisé.

Mis à jour le 01-09-2021



Code : UAOP1J

Unité d'activité de type
expérience ou stage

6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN13 - Travail, Orientation,
Formation, Social / Philippe
CHARTIER